



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 984

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 984 intitulé :

Règlement concernant la gestion contractuelle.

- a été adopté par le conseil municipal le **27 février 2018**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 2 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**